

Les ayant appelés chez elle, elle leur dit : « J'ai cent mille francs : en voilà chacun vingt-cinq mille; faites-les fructifier, et plus tard vous retrouverez le reste que je garde pour vivre. » Elle fit comme elle dit, et cette générosité fraternelle fit trois heureux au lieu d'un seul. Voilà comme l'aveugle fortune voit quelque fois plus clair que bien des gens qui ont de bons yeux. Ajoutons à cela que la modeste ouvrière ne se vanta point de sa bonne œuvre, et qu'il a fallu des voix étrangères pour la faire connaître et en doubler le prix.

— La cave de la maison N.° 35, rue Montmartre à Paris, est commune à tous les locataires, et au bas de l'escalier se trouve un corridor qui conduit aux différents caveaux. Cependant, M. Labouret, marchand de bouteilles, en occupe la plus grande partie. Hier, en descendant, son homme de peine se heurta contre un corps humain, étenda la tête en bas, sur les dernières marches. Cet homme avait le crâne fracturé, et son sang coulait en abondance.

Averti aussitôt, M. Labouret arriva avec plusieurs personnes et reconnut dans le blessé qu'on avait relevé un nommé S..., dit le père l'Amadou, âgé de 48 ans, ancien locataire de la maison. Le père l'Amadou avait l'habitude de placer à l'entrée de la cave, dont la porte extérieure ne se ferme que par une targette, des paquets qu'il venait y reprendre après avoir fait ses courses. Il avait aussi la coutume de boire plus que de raison, et il est probable que, dans son ivresse, s'imaginant qu'il avait déposé un paquet à l'entrée de la cave, il était venu pour le chercher. Il avait trébuché dans l'ombre et était tombé jusqu'au bas des degrés.

Il respirait encore cependant et l'on courut chercher un médecin. Dès que le docteur aperçut le blessé, il s'écria : « Je ferai tout mon possible pour conserver la vie de cet homme, quoiqu'il ait fait tout ce qu'il pouvait pour mériter la miègne. Dans les journées de juillet 1848, je commandais une compagnie de la garde nationale; S... était chef de barricade et il m'a tiré plus de quinze coups de fusil. »

Le médecin donna effectivement ses soins à l'ex-insurgé et le fit transporter à l'Hôtel-Dieu; mais en arrivant dans cet hôpital, le père l'Amadou rendit le dernier soupir.

— Ciel d'azur et soleil d'or, bergeronnettes gazouillant dans les arbres, violettes parfumant les prairies, tout annonçait le printemps : la nature était d'accord avec l'almanach, puisqu'on était au 21 mars. Ce jour-là, sur les deux heures de l'après-midi, une dame à la fleur de l'âge, debout sur le perron d'un joli castel situé sur la rive gauche de l'Iton, semblait faire à voix basse une foule de recommandations à un grand garçon d'une quinzaine d'années, vêtu d'un élégant costume de cheval tandis qu'au milieu de la cour d'honneur, un vieux domestique était en selle, tenant en laisse un poney à jambes de chevreuil, et attendant que le jeune homme fut prêt à partir.

Quand celui-ci eut écouté toutes les recommandations, il prit congé, en l'embrassant, de celle qui les lui faisait, et se hâta de descendre les degrés du perron. « Mon bon Gérard, dit alors la dame en s'adressant au domestique, ne manquez pas d'être ici à cinq heures; surtout soyez prudent, car je ne sais pourquoi ce cheval ne m'inspire pas grande confiance; je ne voudrais vraiment pas le laisser monter par Gustave si vous n'étiez pas avec lui. — Madame la comtesse peut être parfaitement tranquille, répondit le bonhomme; *Monsieur* a la bouche tendre, et M. le comte peut la faire manœuvrer comme un tonton. » S'adressant ensuite au jeune cavalier qui s'était approché de sa monture : « Allons, monsieur Gustave, n'oublions pas nos principes : rênez également; la main gauche sur le pommeau de la selle! la droite à la naissance de la croupe! le pied gauche à l'étrier... » Mais avant que le professeur d'équitation eût achevé de décomposer ses temps, son élève avait sauté en selle, avait piqué des deux et était parti au triple galop, en envoyant un baiser à la dame du perron, qui riait aux larmes de la plaisanterie; de façon que le pauvre Gérard, interrompu au beau milieu de sa démonstration, prit le parti de mettre également son cheval au galop, afin de rejoindre le fugitif. Quelques secondes après, les deux cavaliers disparaissaient au bout d'une longue avenue de peupliers, qui, de la grille du château, mène à la route d'Évreux.

Or, la dame qui suivait des yeux cette espèce de course au clocher, était la comtesse de F..., propriétaire de l'habitation et veuve depuis plusieurs années; le jeune cavalier était son fils unique, et l'honnête Gérard, le domestique de confiance de la famille; quant à la *Minute*, dont les allures étaient suspectes à la mère du jeune homme, c'était un cheval que l'on avait donné à M. Gustave pour ses étreintes, et qu'il montait ce jour-là pour la première fois, obligé que l'on avait été de parfaire son éducation avant de le confier à son jeune maître. Cependant, celui-ci, enchanté de l'ardeur de son coursier, filait comme une flèche en se tenant droit sur les étriers, et de temps en temps il jetait un regard en arrière pour s'assurer qu'il conservait l'avance sur le domestique.

Il n'y avait pas dix minutes que durait cette course effrénée, lorsqu'en passant près du moulin à vent de Muère, qui se trouve au bord du chemin, le cheval, effrayé par l'ombre des ailes, fait un bond de côté, jette en bas son cavalier dont un pied reste engagé dans les

étriers, et continue sa course de plus belle; ce que voyant, le vieux Gérard se met à le poursuivre ventre à terre.

A cinq heures, les cavaliers n'étaient pas encore rentrés, malgré la recommandation. Quand M. de F... vit que six heures s'approchaient et qu'on ne revenait toujours pas, elle donna l'ordre à un domestique de monter à cheval et de courir dans la direction qu'avaient prise les promeneurs, afin de savoir ce qui leur était arrivé; mais s'étant aperçue, quelque temps après, que ce domestique n'avait pas même l'air de se disposer à partir, elle l'appelle et s'apprête à le tancer. Alors, celui-ci, après avoir longtemps balbutié, finit par lui avouer qu'il était inutile d'aller à la découverte, parce qu'on savait où étaient ceux à la recherche desquels il devait aller. « Eh bien! où sont-ils donc? — Au moulin de Muère, madame. — Pourquoi ne viennent-ils pas alors? » Ici le valet ne sut que répondre. Effrayée par ce silence, dont elle comprend la portée, M. de F... ordonne aussitôt d'atteler, et elle se fait conduire au moulin à vent, où elle trouve son fils étendu sans mouvement sur le lit du meunier, et le vieux domestique assis auprès. « Comment! Gérard, s'écria-t-elle en entrant éperdue, vous n'êtes seulement pas allé chercher un médecin. A quoi pensez-vous donc? » Pour toute réponse, le valet fit un signe de tête qui voulait dire qu'il n'y en avait plus besoin.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« M. le comte de Bentheim nous communique le fait suivant : Dans le comté de Bentheim, près d'Oversyl (frontière de la Hollande), par un temps calme parfaitement clair et un soleil resplendissant, est apparu un météore dont la présence a d'autant plus frappé l'imagination des populations, qu'elles n'ont que trop la tendance, en ce moment, à s'exagérer la portée des moindres phénomènes atmosphériques. »

Le 16 février dernier, vers quatre heures du soir, un globe de feu des plus brillants sillonna l'éther à l'œil nu; son diamètre paraissait avoir un peu plus de 50 centimètres de largeur; la direction qu'il suivait était de l'est à l'ouest, en se rapprochant de l'horizon. Avec la distance, la rapidité de sa marche s'augmentait, lorsque, quittant tout à coup sa marche diagonale, le globe s'incline, frappe la terre, et du choc résulte une explosion telle qu'aucun bruit d'artillerie ne saurait en donner l'idée.

Cette explosion a été suivie de deux semblables, mais moins fortes et accompagnées d'un bourdonnement sourd de quelques minutes de durée. A chaque explosion, la terre a tremblé comme remuée par une puissance électrique et souterraine. Trois fois cette apparition s'est reproduite sur différents points du comté assez distants les uns des autres, et le bruit occasionné par les explosions a retenti à dix lieues à la ronde.

Toujours et chaque fois que ces étranges apparitions ont eu lieu, le ciel a conservé sa pureté et l'air un calme parfait.

Dans leur prochaine assemblée générale, les actionnaires du chemin de fer du Nord auront éventuellement à délibérer sur la concession demandée des lignes suivantes :

- 1° Un chemin de fer de Paris à Soissons;
2° Un chemin de Rouen à St-Quentin par Amiens;
3° Un chemin de Boulogne à Calais, avec un embranchement sur Marquise;
4° Un chemin destiné à desservir les houlrières du Pas-de-Calais;

En lisant, ces jours derniers, dans le *Moniteur universel*, une note relative à la réunion générale des actionnaires de la compagnie du Nord, beaucoup de personnes ont remarqué, dit à ce sujet le *Journal de Béthune*, que parmi les communications qui devaient être faites, il s'en trouvait une relative à la concession du chemin de fer destiné à desservir le bassin houiller du Pas-de-Calais; d'où l'on concluait que ce chemin avait pour unique but de parcourir la ligne des fosses au charbon, ce qui s'éloignerait de Béthune. Cette crainte est chimérique; car, si la découverte de la houille dans notre arrondissement a été l'un des motifs déterminants du projet, le gouvernement et la compagnie du Nord, ne sont pas moins préoccupés de la nécessité de concilier l'intérêt des compagnies houillères avec l'intérêt général, qui consiste évidemment à suivre, autant que possible, la ligne la plus courte d'Arras vers les ports du Nord, et particulièrement à passer par Béthune, qui, par son importance comme chef-lieu, est le centre vers lequel convergeront tous les intérêts industriels dont on peut dès à présent prévoir le développement. Ainsi nous pouvons affirmer que le tracé d'Arras à Béthune est à peu près arrêté : la voie partirait d'Arras en se dirigeant vers Lens; de là, traversant les concessions de Bully et de Nœux, elle se dirigerait vers le faubourg Saint-Pry, où l'on ferait une gare à 1,200 mètres environ du clocher de Béthune; quant au prolongement vers le Nord, le projet serait moins avancé. On serait cependant déterminé à ne pas négliger un point aussi important que Lillers.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

VILLE DE ROUBAIX. VOITURES PUBLIQUES.

Nous Conseiller municipal, faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix.

Vu la loi du 24 août 1790; Considérant que le service du transport des voyageurs sur la route départementale n° 14, entre Roubaix et Tourcoing, est maintenant exploité par trois entreprises rivales qui n'ont plus d'heures fixes pour leurs départs, mais qui, se disputant les voyageurs, font partir quand il leur convient, plusieurs voitures à la fois, ce qui établit une lutte entrecroisée et compromet la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques, cas prévu par le § 1. de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant que, précédemment, des heures de départ avaient été fixées de commun accord entre les entrepreneurs exploitant cette route; et qu'il est d'autant plus urgent de rétablir l'ordre dans ce service, qu'une quatrième entreprise se dispose à augmenter encore la concurrence.

ARRÊTONS :

ART. 1. — La voiture du sieur FRANÇOIS, partira tous les jours de Roubaix à huit heures, dix heures et douze heures du matin, deux heures, quatre heures et six heures du soir.

ART. 2. — Celle du sieur DUMONT, partira tous les jours de Roubaix à neuf heures et onze heures du matin, une heure, trois heures, cinq heures et sept heures du soir.

ART. 3. — Celle du sieur CHARLES VANDERHEYDEN, partira tous les jours de Roubaix à huit heures de demie et dix heures de demie du matin, midi et demi, deux heures et demie, quatre heures et demie et six heures et demie du soir.

ART. 4. — Une quatrième voiture publique ne pourra transporter des voyageurs sur ladite route, qu'en établissant ses départs de Roubaix à neuf heures et demie, onze heures et demie du matin, et une heure et demie, trois heures et demie, cinq heures et demie et sept heures et demie du soir.

ART. 5. — Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis devant le Tribunal de police.

Roubaix, le 31 Mars 1857. TIERS-BONTE. Vu : Lille, le 4 Avril 1857. Le préfet du Nord, BESSON.

VILLE DE TOURCOING. GRAND CONCERT.

PAR LES ORPHÉONISTES (CRICK-SICKS) AVEC LE CONCOURS DE Mlle POUILLEY, première chanteuse, MM. DULAURENS, premier ténor du théâtre de Lille, L. DELANNOY, violoncelliste, VERHILLE, pianiste, et HENRI SIX, chanteur comique, LE LUNDI 20 AVRIL 1857 Dans le Salon du Casino, Rue Verte.

- PREMIÈRE PARTIE
1. Valse pyrhrrique, chœur. (Michaëli.)
2. Fantaisie sur Lucia de Lammermoor, pour le violoncelle, composée et exécutée par M. Delannoy.
3. Fanchonnette, couplets, par M. Dulaurens.
4. Action, par Mlle Pouilley.
5. Chansonnettes par M. Henri Six.
6. Fête rustique, composée pour la Société chorale du Conservatoire. (L. De Rillé.)

- DEUXIÈME PARTIE
1. La Branche d'amandier, chœur. (E. Soubie.)
2. Duo de l'Eclair, par Mlle Pouilley et M. Dulaurens.
3. Fantaisie sur la Fille du Régiment, composée et exécutée par M. L. Delannoy.
4. Raymond, romance par M. Dulaurens.
5. Chansonnettes par M. Henri Six.
6. Grande valse (Luigi Venzano) par Mlle Pouilley.

Les chœurs seront dirigés par M. Rosoon. — Le piano sera tenu par M. Verhille. Les bureaux seront ouverts à six heures et demie du soir, pour commencer à sept heures et demie précises. Prix d'entrée : Billets pris à l'avance, 2 f. 50 c.; au bureau, 3 f. On peut se procurer des billets chez MM. Mathon, imprimeur-libraire, André Vanaverbeck, secrétaire, rue St-Jacques, L. Dujardin, trésorier, et au siège de la Société, rue Impériale. Une liste de souscription est déposée chez J. Reboux, imprimeur-libraire à Roubaix.

Le mot de la dernière énigme est Colin.

ENIGME, POÉSIE SACRÉE.

(Les astérisques indiquent le mot). « L'... saint de son sang va sceller le traité » Qui nous réconcilie à son père irrité. (L. RACINE). « Un jour on te verra couronner tes forfaits, » En égorgeant l'... descendant pour la paix. (CHATEAUBRIAND). Z.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Table with 2 columns: Pain de ménage, le kilogramme (31); Pain de 2.° qualité, idem (35 50); Pain blanc, idem (40); Pain de fleur (dit pain-français, 125 gr.) (6); Les deux pains (12); Les quatre pains (24); Les huit pains (48).

AVIS AUX ARCHERS

Le sieur Louis LEROUGE, cabaretier à la Nouvelle-Aventure, à Roubaix, à l'honneur d'informer Messieurs les archers qu'un TIR A L'ARC au but aura lieu chez lui, le Dimanche 26 Avril 1857. Les prix consisteront en espèces. Le produit des mises sera affecté à ces prix. On invite les amateurs. (466)

Charles KERCKHOVE

Rue des Fabricants, 21 A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir un atelier pour repasser les couteaux, rasoirs, ciseaux, tranchets et tous objets qui concernent la chirurgie. Il entend tous les raccommodages et vend la coutellerie. Il espère, par les soins qu'il apportera dans ses ouvrages et la modicité de ses prix, mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. (451)

A PARTIR DU 15 AVRIL LE SIEUR JOSEPH SEVRIN

OPTICIEN Fabricant de Baromètres et de Manomètres RUE DE L'HERMITAGE, 4, ROUBAIX Transférera son domicile Contour de l'Eglise S. Martin A côté du Bureau de Ventes. (441)

JARDINS ANGLAIS.

A louer Deux jardins anglais garnis d'arbres fruitiers. S'adresser à An. DEVOS, Horticulteur, rue de Croix, 8, à Roubaix. (460)

SPÉCIALITÉ

DE GLACES

DES MANUFACTURES de France et d'Allemagne. Glaces de toutes dimensions avec cadres dorés. Entreprise et pose de glaces de façade. Maison BERTREMIEUX, miroitier, rue Esquemoise, 102, à Lille. (455)

VENTE & ACHAT D'ACTIONS

DE L'ESCARPELLE, VICOIGNE, NŒUX, BRUAY; ETC. S'adresser à Lille, rue Ropra; 3, derrière les Archives. (456)

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR. Dimanche 12 avril 1857. POUR LA CLOTURE DÉFINITIVE AU BÉNÉFICE DE M. INGLEBERT

LES PAUVRES DE PARIS, drame en 7 actes. INDIANA ET CHARLEMAGNE, vaudeville en un acte, joué par deux anciens amateurs. UNE CHANSONNETTE COMIQUE, par M. Devienne, amateur. Ordre du spectacle : 1. Les Pauvres de Paris. 2. La Chansonnette. 3. Indiana et Charlemagne. M. INGLEBERT, le bénéficiaire, fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien honorer de leur présence cette représentation. Obligé, pour cause de santé, de quitter momentanément la scène, M. Inglebert se fera un devoir de reconnaître par son zèle, pendant la prochaine saison théâtrale, les témoignages de bienveillance qu'on a daigné lui donner.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

DANS LE CIRQUE, RUE DU FRESNOY. Dimanche 12 avril 1857. Première représentation de l'abonnement. PASCAL ET CHAMBORD, comédie en 2 actes, mêlée de chant. CE QUE VIVENT LES ROSES, vaudeville en un acte. LE VAGABOND, Drame-vaudeville en un acte.

AVIS. Les personnes qui désirent se procurer des abonnements de famille pour 12 représentations aux premières places, recevront 12 cartes non personnelles au prix de 1 fr. chacune. S'adresser à l'estaminet du Petit-Château, en face du Théâtre, au Café Noyelle et au Bureau du Journal.